

## Communiqué

### **Le président de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) met le feu aux poudres en défendant l'augmentation du trafic à Orly**

L'UFCNA, entité nationale de protection et de défense des populations survolées contre les nuisances aériennes et qui fédère 75 associations souhaite réagir vivement aux propos tenus par le président de l'Autorité dans le journal La Tribune du 27 janvier 2014, concernant le déplafonnement d'Orly.

Non, l'ACNUSA n'a pas de légitimité à parler au nom des riverains, puisqu'ils ne sont pas représentés au sein de l'Autorité qui compte en revanche des acteurs du transport aérien.

Non, Monsieur Haïm n'a plus de légitimité à parler au nom des riverains; il suit son « ressenti », sans aucune concertation avec les riverains pour tenter de comprendre leurs attentes; il se plaint de plus à monter les riverains de certains aéroports contre d'autres; il a failli à sa mission de mise en place des conditions du dialogue, d'arbitrage et de recherche de compromis entre les parties prenantes.

Non, il n'est pas possible de faire moins de bruit avec plus de trafic, compte tenu de la flotte actuelle qui sera en activité pour les 20 ans à venir d'autant que toutes les plate formes françaises dont Orly enregistrent des niveaux de bruit sans cesse croissants. Il est par ailleurs intolérable que le président de l'Autorité qui a en charge la nouvelle mission de contrôle de la pollution de l'air taise délibérément l'augmentation de la pollution atmosphérique qu'entraînerait l'augmentation du trafic.

Non les intérêts des riverains ne sont pas au centre des préoccupations de M. Haïm; depuis plus de 18 mois, les riverains de tous les aéroports de France sont excédés par les provocations du président et tous les comptes rendus des visites annuelles de M. Haïm sur les plate formes l'attestent.

Toutes les tentatives de concertation menées par les riverains avec le président ont été vouées à l'échec aussi en avons nous déjà appelé au gouvernement et nous renouvelons notre demande au ministre afin qu'il mette fin à cet état de fait.

Chantal BEER-DEMANDER  
Présidente

